



TARIFS DES PRESTATIONS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

- Honoraires à la charge du / des vendeur(s), calculés sur le prix de vente initial :

De 0 à 25 000 €	4 000 € TTC
De 25 001 à 50 000 €	5 500 € TTC
De 50 001 à 75 000 €	7 000 € TTC
De 75 001 à 100 000 €	8 500 € TTC
De 100 001 à 125 000 €	10 000 € TTC
De 125 001 à 150 000 €	11 500 € TTC
De 150 001 à 175 000 €	13 000 € TTC
De 175 001 à 200 000 €	14 500 € TTC
Au-delà de 200 001 €	5% TTC du prix initial + 5 000 € TTC

- Facturation minimale : 4 000 € TTC

VENTE DE TERRAIN & DE FONDS DE COMMERCE :

- A la charge du / des vendeurs(s), calculés sur le prix de vente initial : 12% TTC du prix de vente initial (Minimum de facturation (4 000 € TTC))

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE